



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-074

Pays de la Loire Coopération Internationale – renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, concernant notamment l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

VU la délibération n°2022-090 en date du 26 septembre 2022 autorisant la signature du pacte d'amitié entre les collectivités de Loire-Atlantique et le Gouvernorat de Jérusalem-Est ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de développer sa politique de coopération internationale ;

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion à Pays de la Loire Coopération Internationale, 83 rue du Mail 49100 Angers (SIRET 841 098 049 00015) moyennant une cotisation de 150 euros. Cette adhésion permet d'intégrer le réseau régional multi-acteurs (RRMA) de la coopération internationale en Pays de la Loire.

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise au contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 02/04/2025

Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié et notifié le

02 AVR 2025

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification



PAYS DE LA LOIRE
**COOPÉRATION
INTERNATIONALE**

Pays de la Loire Coopération Internationale – Association Loi 1901
83 rue du Mail
49100 ANGERS
0241359300
gmasson@paysdelaloire-cooperation-internationale.org

BULLETIN DE COTISATION 2025

Nom de la structure : Ville d'Ancenis Saint Géréon.....

Adresse : Place du Maréchal foch CS 30217

Code postal : 44156..... Ville : Ancenis.....

Référent adhésion : *Isabelle CROUAL*

Adresse Mail : *g.masson@paysdelaloire-cooperation-internationale.org* - Nom et prénom :

Téléphone : *02 42 83 86 83*

Collège : *géréon.fr*

- ☐ Associations
☐ Collectivités territoriales
☐ Établissement Enseignement & Recherche
☐ Acteurs Économiques

Collectivités territoriales	
Population < 20 000 habitants	150,00 €
Population < 50 000 habitants	300,00 €
Population < 250 000 habitants	500,00 €
Population < 500 000 habitants	1 000,00 €
Population > 500 000 habitants	1 500,00 €
Groupements à contribution budgétaire (syndicats mixtes et intercommunaux)	500,00 €

Associations	
Budget annuel < 20 000 EUR	40,00 €
Budget annuel < 50 000 EUR	60,00 €
Budget annuel < 100 000 EUR	100,00 €
Budget annuel > 100 000 EUR	150,00 €
Budget annuel > 500 000 EUR	250,00 €

Acteurs économiques	
Effectif < 10 salariés	50,00 €
Effectif < 50 salariés	100,00 €
Effectif < 250 salariés	200,00 €
Effectif < 1000 salariés	750,00 €
Effectif > 1000 salariés	1 500,00 €
Chambres consulaires	750,00 €
Clubs d'entreprises, associations de dirigeants, syndicats...	150,00 €

Établissements d'enseignement et de recherche	
Établissements d'enseignement primaire	30,00 €
Établissements d'enseignement secondaire	60,00 €
Établissements d'enseignement supérieur	200,00 €

☐ Règle sa cotisation de membre adhérent à la structure Pays de la Loire coopération internationale pour l'année 2025 pour un montant de

Modalités de paiement

☐ Par Chèque n°..... à l'ordre de Pays de la Loire coopération internationale et à envoyer à l'adresse suivante : Pays de la Loire Coopération Internationale, 75 rue Bressigny, 49000, Angers

☒ Par virement effectué en faveur de Pays de la Loire coopération internationale en précisant le nom de la structure et l'objet du règlement.

Merci de nous renvoyer, le présent formulaire dûment complété, par mail à l'adresse suivante : gmasson@paysdelaloire-cooperation-internationale.org

Fait le : *21/10/2024* à : *Ancenis Saint Géréon* Signature